

# RWE



## Parc Eolien du Fond du Moulin

Capacités Techniques et Financières  
Mai 2023

**Fond du Moulin S.A.S.**  
4, Avenue Laurent Cely  
92600 Asnières-sur-Seine

**Communes de :**  
Eplèsier (80)  
Caulières (80)  
Meigneux (80)  
Sainte-Ségrée (80)



# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>Préambule</b>	<b>4</b>
<b>Renseignements administratifs</b>	<b>4</b>
<b>Présentation du demandeur</b>	<b>4</b>
<b>Capacités Techniques et Financières</b>	<b>10</b>
<b>I.1. Capacités financières</b>	<b>10</b>
<b>I.2. Capacités techniques</b>	<b>12</b>
<b>Annexe 1</b>	<b>24</b>
<b>Annexe 2</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 3</b>	<b>28</b>
<b>Annexe 4</b>	<b>31</b>

# Préambule

## Renseignements administratifs

Le demandeur est la société **Fond du Moulin S.A.S.**, Maître d'Ouvrage du projet et futur exploitant du parc. La société Fond du Moulin S.A.S. est une société d'exploitation dédiée au projet du parc éolien de Fond du Moulin, sur les communes de Caulières, Meigneux, Sainte-Grée et Eplèsier. Elle a été créée spécifiquement pour le projet, par la société Vents du Nord (VDN). Elle constitue une filiale appartenant à 100% à Vents du Nord.

L'objectif final de la société **Fond du Moulin S.A.S.** est la construction du parc avec le modèle d'éoliennes le plus adapté au site, la mise en service, l'opération et la maintenance du parc pendant la durée d'exploitation du parc éolien.

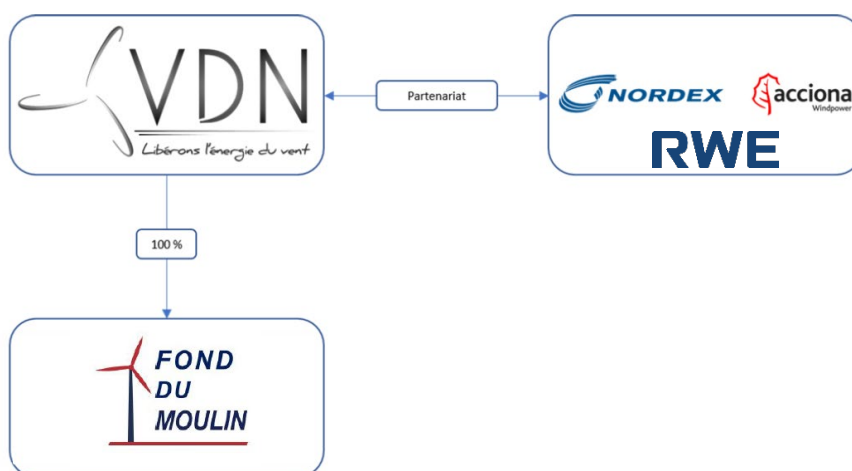
La société « Fond du moulin » sollicite l'ensemble des autorisations liées à ce projet et prend l'ensemble des engagements en tant que future société exploitante du parc éolien.

### PÉTITIONNAIRE

<b>DÉNOMINATION</b>	<b>FOND DU MOULIN S.A.S.</b>
<b>N°SIRET</b>	809 508 443 000 45
<b>CODE APE</b>	3511 Z
<b>REGISTRE DE COMMERCE</b>	RCS Nanterre
<b>FORME JURIDIQUE</b>	Société par actions simplifiées à associé unique
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	1.000 €
<b>ADRESSE DU SIÈGE</b>	4, Avenue Laurent Cély, 92600 Asnières-sur-Seine

## Présentation du demandeur

La société **Fond du Moulin S.A.S.** est une société d'exploitation dédiée au projet du parc éolien de Fond du moulin, sur les communes de Caulières, Meigneux, Sainte-Grée et Eplèsier. Elle a été créée spécifiquement pour le projet, par la société Vents du Nord (VDN). Elle constitue une filiale appartenant à 100% à Vents du Nord.



Les société Vents du Nord et NORDEX France SAS ont signé un contrat de partenariat dans le cadre du développement et de l'exploitation du parc éolien de Fond du moulin. La société Fond du moulin bénéficie donc de l'ensemble des compétences de ces deux compagnies.

### La Société Vents du Nord

Vents Du Nord (VDN) est la filiale Française de la société allemande LOSCON GmbH, société indépendante basée à Beeskow, au Sud-Est de Berlin (Allemagne). Forte d'une expérience de plus de 20 ans dans le développement de projets éoliens, LOSCON a réalisé 10 parcs en Allemagne, totalisant une puissance de 237,6 MW en service. Aujourd'hui, 3 projets en phase de développement avancé pour une puissance de 94 MW sont à l'étude. LOSCON est également présent en Pologne et en Belgique avec des projets totalisant une puissance de 48 MW.

La société Vents Du Nord développe des projets éoliens depuis la phase de prospection de sites jusqu'à la mise en service du parc. Le siège de la société est basé à Asnières-sur-Seine, dans le département des Hauts-de-Seine. Présent notamment dans les Hauts-de-France, Vents Du Nord opère également dans les régions Bourgogne-Franche-Comté, Pays de la Loire, et tend à s'étendre sur l'ensemble du territoire français.

### Expérience de la Société LOSCON GmbH

Le groupe a, à ce jour, installé 10 parcs en Allemagne, pour une puissance totale de 237,6 MW.

2018	Windpark Hoot	57,6 MW
2013	Suckow	32 MW
2009	Schenkendöbern I+II	12 MW
2008	Cottbus Halde	28 MW
2006	Jänschwalde	10 MW
2003	Bornstedt-Rottmersleben	32 MW
2003	Glienicke	15 MW
2002	Podelzig/Lebus	18 MW
2002	Sembten	12 MW
2002	Buckow/Birkholz	21 MW

### Réalisations en France

A l'heure actuelle, les réalisations du groupe en France sont les suivantes :

- Le parc éolien des Touches (Loire-Atlantique, 44), est constitué de 6 éoliennes, d'une puissance totale de 15 MW. Il est en service depuis mi 2015 ;
- Le parc éolien d'Éplessier (Somme, 80) a été mis en service en mars 2017. Il est constitué de 13 éoliennes, pour une puissance totale de 32 MW ;
- Issu d'un codéveloppement avec la société Nordex France, le projet éolien d'Écoust-Saint-Mein et de Mory (02), constitué de 6 éoliennes (puissance totale : 21,6 MW) a été accepté par le Préfet du Pas-de-Calais en 2017 ;
- Deux autres projets issus du codéveloppement avec Nordex France dans le département de l'Aisne (02) : le projet de Montbenhaut actuellement en fin de processus d'instruction pour une puissance de 32,4MW et le parc éolien des Nouvions d'une puissance de 43,5MW en cours de construction ;
- Le projet de la Voie Verte (02) constitué de 6 éoliennes (18 MW) a été accepté par le Préfet de l'Aisne en Octobre 2019. La construction du parc est en cours.

### La Société NORDEX France et RWE Renouvelables France

Le développement du projet a été réalisé par la filiale française de NORDEX, la société NORDEX France SAS, puis par la filiale française de RWE Renewables, la société RWE Renouvelables France

En effet, ces dernières années, les ventes d'éoliennes NORDEX ont connu une progression importante, qui a nécessité d'adapter l'activité de NORDEX en conséquence avec des investissements significatifs. C'est la raison pour laquelle NORDEX a décidé de recentrer son activité et ses investissements sur la fabrication d'éoliennes et a envisagé la cession de son activité de développement de parcs éoliens.

C'est le groupe RWE, au travers de sa filiale RWE Renewables, acteur majeur des énergies renouvelables en Europe et dans le monde, développeur et exploitant de parcs solaires et éoliens, qui a été sélectionné par NORDEX pour l'acquisition de son activité de développement.



Le 2 novembre 2020, la société NORDEX France SAS, a ainsi cédé à la société RWE Renewables GmbH, sa filiale RWE Renouvelables France dont l'activité est le développement de parcs éoliens et solaires en France. La société Nordex SE a quant à elle cédé à la société RWE Renewables International Participations BV ses filiales.

### Présentation du Groupe RWE

#### HISTORIQUE DU GROUPE

Le groupe RWE est un **producteur d'électricité depuis plus de 120 ans**, son activité a commencé en 1898. A partir de 1976, il se lance dans la recherche et l'exploitation d'installations d'énergie renouvelable.

<b>2022</b>	Rachat des activités renouvelables de Con Edison aux Etats-Unis
<b>2019</b>	Fusion d'Innogy et des activités renouvelables de E.ON faisant de RWE l'un des plus importants producteurs d'électricité issue d'énergies renouvelables
<b>2016</b>	Création d'Innogy, filiale dédiée de RWE, regroupant les départements Renouvelables, Réseau & Infrastructure et Distribution
<b>1976</b>	Lancement des recherches et du développement des installations de production d'électricité issue d'énergies renouvelables
<b>1928</b>	Construction de la première ligne électrique en Allemagne
<b>1898</b>	Création de RWE à Essen, en Allemagne

#### ACTIVITES DU GROUPE RWE ET DE SA FILIALE RWE RENEWABLES

**RWE AG, dont le siège social est basé à Essen en Allemagne, est la maison mère du Groupe.** Elle emploie 20 000 collaborateurs. À travers ses filiales, cette société distribue

électricité, gaz, eau et services environnementaux à plus de 120 millions de clients (particuliers et entreprises), principalement en Europe et en Amérique du Nord.

Le rôle de RWE AG est de contrôler et de coordonner les activités de ses filiales à 100%, notamment RWE Renewables qui assure le développement et l'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable.

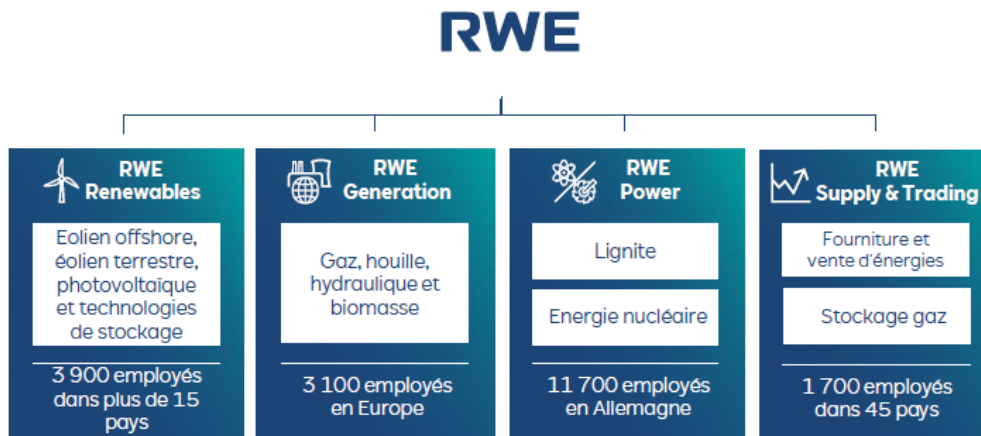
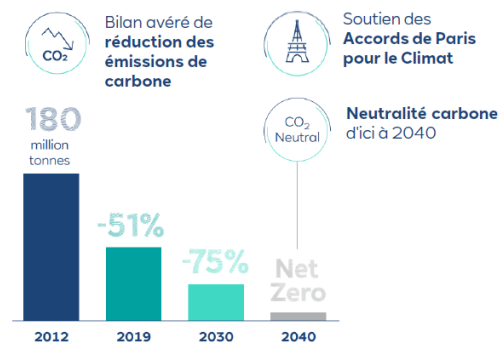


Figure 1 : Structure et activités du Groupe RWE

Au cours des dernières années, **RWE s'est fondamentalement repositionnée**. La société souhaite aujourd'hui contribuer à la transformation du secteur de l'énergie grâce à une production d'électricité quasiment « décarbonée », à la fois sûre et abordable.

En particulier, **RWE s'est fixée pour objectif de devenir neutre en carbone d'ici 2040**.



Aujourd'hui, la société RWE Renewables, forte de **3 500 collaborateurs** dans le monde, détient un ensemble d'installations d'énergies renouvelables dont la capacité de production représente **près de 10 GW au travers le monde**. L'éolien terrestre représente 70% de cette capacité et l'éolien offshore 24%. **RWE Renewables est le deuxième producteur mondial d'électricité issue de l'énergie éolienne offshore** et le troisième producteur européen d'électricité issue d'énergies renouvelables.

La présence internationale de RWE Renewables se traduit par l'existence de nombreux sites de production d'électricité qui permettent de fournir les marchés du monde entier. RWE Renewables n'était jusqu'en 2020 pas encore présent sur le marché français mais c'est désormais chose faite avec la création de la société RWE Renewables France.

**RWE est ainsi capable de fournir une offre d'électricité internationale issue d'énergies renouvelables grâce à un ensemble de filiales dans une dizaine de pays différents :**

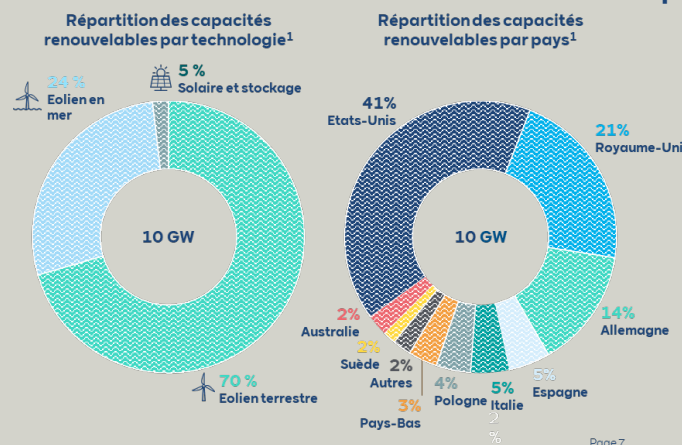


Figure 2 : Répartition des sites de production d'électricité par technologie et pas pays (source : RWE, 2022)

### **RWE RENOUVELABLES FRANCE**

RWE Renouvelables France est une société créée en 2020 par NORDEX France dans le but de vendre son activité de développement à RWE Renewables GmbH.

Celle-ci regroupe les anciens salariés de NORDEX France qui travaillaient au sein de son département développement.

La filiale NORDEX France avait, elle, été créée en 2001 par NORDEX pour renforcer cette position lorsque le marché français a véritablement démarré. Pendant vingt ans, NORDEX France a **développé des projets de parcs éoliens de A à Z**, incluant :

- l'identification de sites adaptés,
- les contacts locaux (élus, agriculture, riverains, propriétaires fonciers, administrations...),
- les études d'impact (paysage, faune et flore, acoustique...),
- les études de faisabilité technique (vent, accès, raccordement électrique) et économique,
- les autorisations administratives (autorisation environnementale, permis de construire, raccordement, autorisation d'exploiter...)
- la gestion des chantiers (infrastructures, raccordement, montage),
- l'exploitation technique et la maintenance des éoliennes.

Forte de cette expérience, NORDEX France était début 2020 l'un des principaux acteurs du développement de l'éolien en France avec plus de 1 GW déjà en fonctionnement.

**Disposant aujourd'hui d'une équipe de plus de 180 personnes, RWE Renouvelables France poursuit cette activité de développement et dispose de 367 MW de projets autorisés en permis de construire, en chantier ou à construire et 900 MW de projets à différents stades d'étude. RWE Renouvelables France a par ailleurs dès aujourd'hui 7 parcs éoliens en exploitation, pour un total de 152 MW, et a pour ambition de poursuivre d'en assurer la maintenance des éoliennes dans les années à venir.**



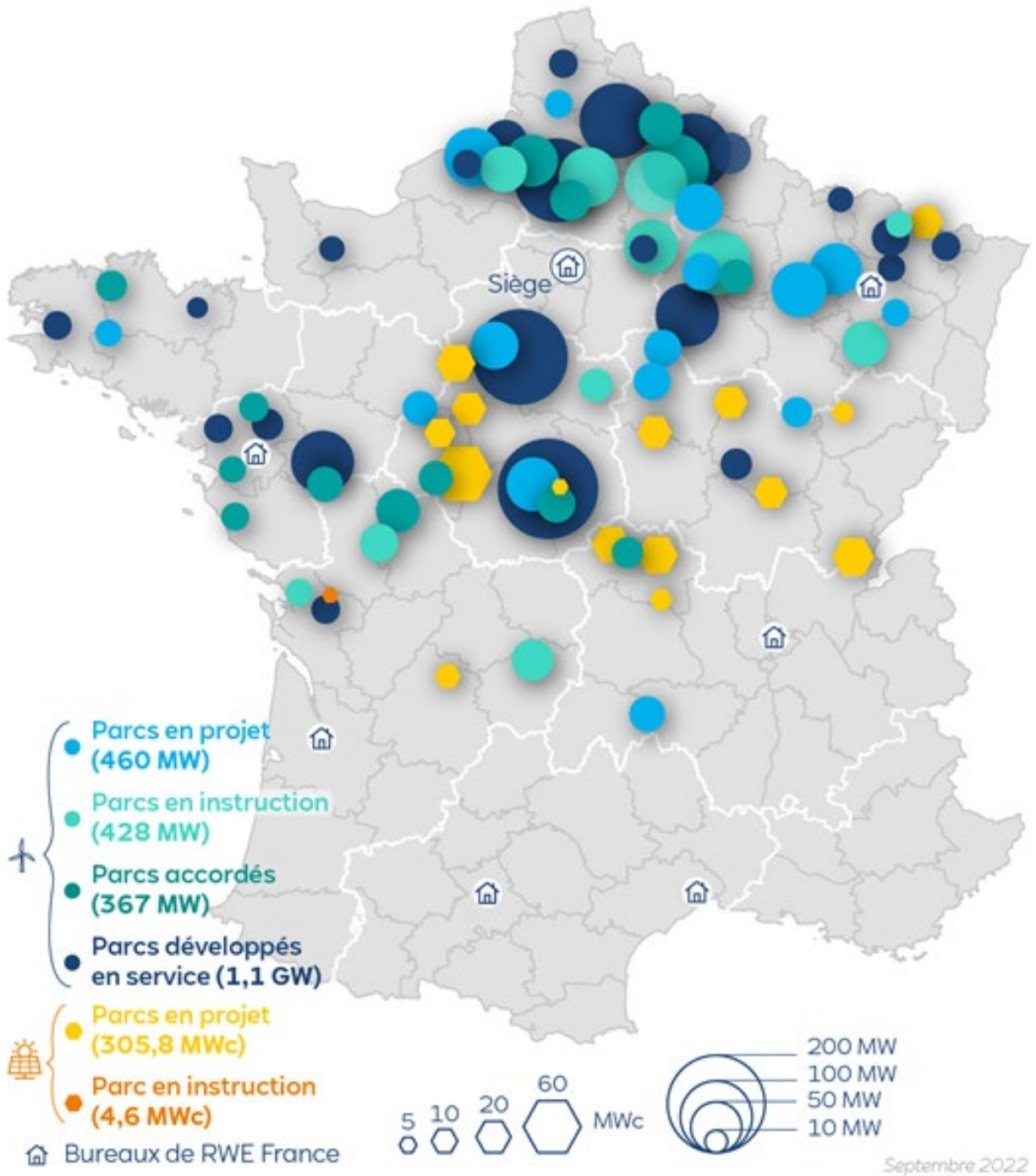


Figure 3 : Répartition des projets éoliens développés par NORDEX France, puis RWE Renouvelables France au 1<sup>er</sup> janvier 2022

# Capacités Techniques et Financières

## I.1. Capacités financières

### I.1..1 Financement du Projet

La particularité des installations de production d'électricité d'origine éolienne réside dans le fait que la totalité de l'investissement est réalisée avant la mise en service du parc éolien, les charges d'exploitation étant comparativement très faibles.

Dans le cas de parc éolien du Fond du Moulin, **l'investissement initial est estimé à environ 45 millions d'euros pour une puissance maximale de 27,175 MW** (tandis que les charges d'exploitation sont estimées autour de 1.700.000 € par an).

Il sera financé en **fonds propres ou** de la manière suivante :

- **apport en capital des actionnaires de la société Fond du Moulin S.A.S. à hauteur d'environ 20%** des besoins de financement du projet;
- **emprunt bancaire à hauteur d'environ 80%**.

La capacité de réaliser l'investissement initial est, à elle seule, une preuve importante de la capacité financière nécessaire à l'exploitation du parc éolien (la banque acceptant de financer 80% des coûts de construction uniquement avec la garantie d'une rentabilité suffisante), mais elle reste néanmoins subordonnée à l'obtention des autorisations administratives (Autorisation Environnementale).

Compte tenu de cela et conformément à l'article **D.181-15-2 du Code de l'Environnement**, les éléments justifiant la constitution des capacités financières, tel que le contrat de prêt, seront adressés au Préfet au plus tard à la mise en service du parc éolien.

*Le bilan financier consolidé du groupe RWE est présenté en **Annexe 2**.*

### I.1..2 Plan d'affaires prévisionnel

Le projet a vocation à **bénéficier du nouveau mécanisme de soutien dit du « complément de rémunération »** qui a été instauré par la *loi n°2015-992 du 17 août 2015* sur la transition énergétique et qui est désormais encadré par les articles L.314-18 et suivants du code de l'énergie. Il faut noter que s'agissant de l'éolien, ce dispositif se substitue au mécanisme de l'obligation d'achat qui avait été mis en place par la *loi n°2000-108 du 10 février 2000*. Il a pour objet de permettre l'introduction de la vente de l'énergie éolienne sur le marché de l'énergie tout en limitant les risques liés à la volatilité des prix de marché.

Plus précisément, il consiste en une prime versée au producteur en complément de la vente, sur le marché, de l'électricité produite par son installation. Cette prime, versée pendant 20 ans, est proportionnelle à l'énergie produite et calculée comme la différence entre un tarif de référence et un prix de marché de référence. Ce mécanisme de soutien offre ainsi une bonne visibilité pour les producteurs et les investisseurs. Le bénéfice du complément de rémunération permettra donc à l'exploitant de l'installation éolienne d'obtenir sans difficulté les moyens de financement nécessaires, qu'il recherchera selon les conditions habituelles auprès d'un ou plusieurs organismes bancaires, et en priorité ceux ayant déjà financés des projets développés et/ou exploités par la société RWE Renewables. En toute hypothèse, la société Fond du Moulin S.A.S. bénéficiera d'un apport en fonds propres de sa maison mère dans le cadre du financement de son projet.

**Le tarif référence est déterminé par l'offre du candidat lauréat de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations éoliennes terrestres.**

Les résultats des dernières périodes de l'appel d'offres éolien terrestre sont présentés dans le tableau suivant :

	AO8	AO9	AO10	AO11
Date candidature de	16.04.2021	26.11.2021	15.04.2022	21.03.2023
Prix pondéré moyen (€/MWh)	60,8	64,52	67,5	76,4
Puissance lauréate (MW)	404	510,3	293,95	54

Il semble réaliste de se baser sur le résultat de la dernière période d'appel d'offres (« AO11 »), pour lesquelles on constate un prix moyen pondéré de **76,4€/MWh**. Le plan d'affaires est donc établi avec l'hypothèse d'un tarif de référence à ce niveau de prix.

Des études de vent sont de plus réalisées tout au long de la vie du projet, permettant ainsi d'estimer la production du parc éolien (57,9 GWh/an, pour 27,175 MW pour le parc éolien du Fond du Moulin).

Dans ces conditions, le chiffre d'affaires, correspondant à la vente de l'électricité produite par le parc éolien du Fond du Moulin, peut être estimé de manière fiable à 1.300.000 € pour la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation complète (prévue en 2025).

**Un plan d'affaires prévisionnel** est ainsi joint en annexe. Il **prouve la capacité de la société d'exploitation à générer du bénéfice et donc à assumer l'ensemble des obligations susceptibles de découler de son fonctionnement**, notamment le respect des intérêts visés à l'article **L.511-1**.

En termes de fonctionnement, le Taux de Rentabilité Interne (TRI) du projet à 25 ans est estimé aujourd'hui à environ 5,9 %.

Le plan d'affaires prévisionnel du parc éolien du Fond du Moulin est présenté en **Annexe 1**.

### I.1..3 Garanties financières

Conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la société Fond du Moulin S.A.S. constituera une garantie financière, par éolienne, d'un montant calculé selon la formule suivante (applicable à un aérogénérateur dont la puissance unitaire est supérieure à 2 MW) :

$$Cu = 50.000 + 25.000 \times (P - 2)$$

Avec :

- Cu étant le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur
- P étant la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur en MW.

Pour le projet de la société parc éolien du Fond du Moulin , **la garantie financière constituée sera comprise entre 55.000 et 82.000 euros par aérogénérateur selon leur puissance unitaire finale.**

Cette garantie sera actualisée selon la formule suivante.

$$M_{initial} = M \times \left( \frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA_n}{1 + TVA_0} \right)$$

Avec :

- $Index_n$  = indice TPO1 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie.
- $Index_0$  = indice TPO1 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (soit 102,1807) calculé sur la base de 20.
- $TVA_n$  = taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction en vigueur à la date de délivrance de l'autorisation d'exploiter.
- $TVA_0$  = taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (soit 19,60 %).

Cette garantie sera constituée avant la mise en service du parc comme le précise l'article **R.516-2 du Code de l'Environnement**. Elle résultera d'un engagement écrit d'un organisme bancaire ou d'assurance, et/ou d'une consignation volontaire déposée sur un compte ouvert dans les livres de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). La preuve de la constitution de cette garantie sera alors transmise au Préfet de la Seine-Maritime, conformément à la réglementation en vigueur.

### I.1..4 Assurances

La société Fond du Moulin S.A.S. souscrira, entre autres, un contrat d'assurance garantissant la Responsabilité Civile (RC) qu'elle peut encourir dans le cadre de son activité en cas de dommages causés aux tiers résultant d'atteintes à l'environnement de nature accidentelle ou graduelle.

Les garanties seront accordées pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

L'assurance prend effet dès l'acquisition des terrains et prend fin le jour de la réception-livraison des ouvrages pour ce qui est de l'assurance RC Maître d'ouvrage.

Concernant l'assurance RC en tant qu'exploitant, elle prend effet dès réception définitive de l'installation d'éoliennes ou au plus tôt dès la mise en service du contrat de production et de vente de l'énergie auprès d'EDF OA.

## I.2. Capacités techniques

### I.2..1 Préambule

Le fournisseur principal de la société Fond du Moulin S.A.S. n'est pas encore connu à l'heure actuelle. Les études se basent sur des éoliennes de type NORDEX ou VESTAS. Le turbinier alors choisi sera en charge de la construction du parc éolien.

La société Fond du Moulin S.A.S. confiera également :

- la réalisation du chantier à RWE Renewables ou un tiers via un contrat de construction ;
- puis l'exploitation technique et la maintenance des éoliennes au turbinier, RWE Renewables France ou un tiers via un contrat d'exploitation technique et de maintenance.

Les capacités techniques présentées ci-après seront donc celles de RWE Renewables France.

### I.2..2 Description des capacités techniques de RWE Renouvelables France

La société RWE Renouvelables France étant nouvellement créée, elle constituera rapidement un département construction, exploitation et maintenance en France mais s'appuiera dans un premier temps sur les compétences de construction et d'exploitation des équipes de sa maison mère, RWE Renewables, particulièrement sa branche européenne.

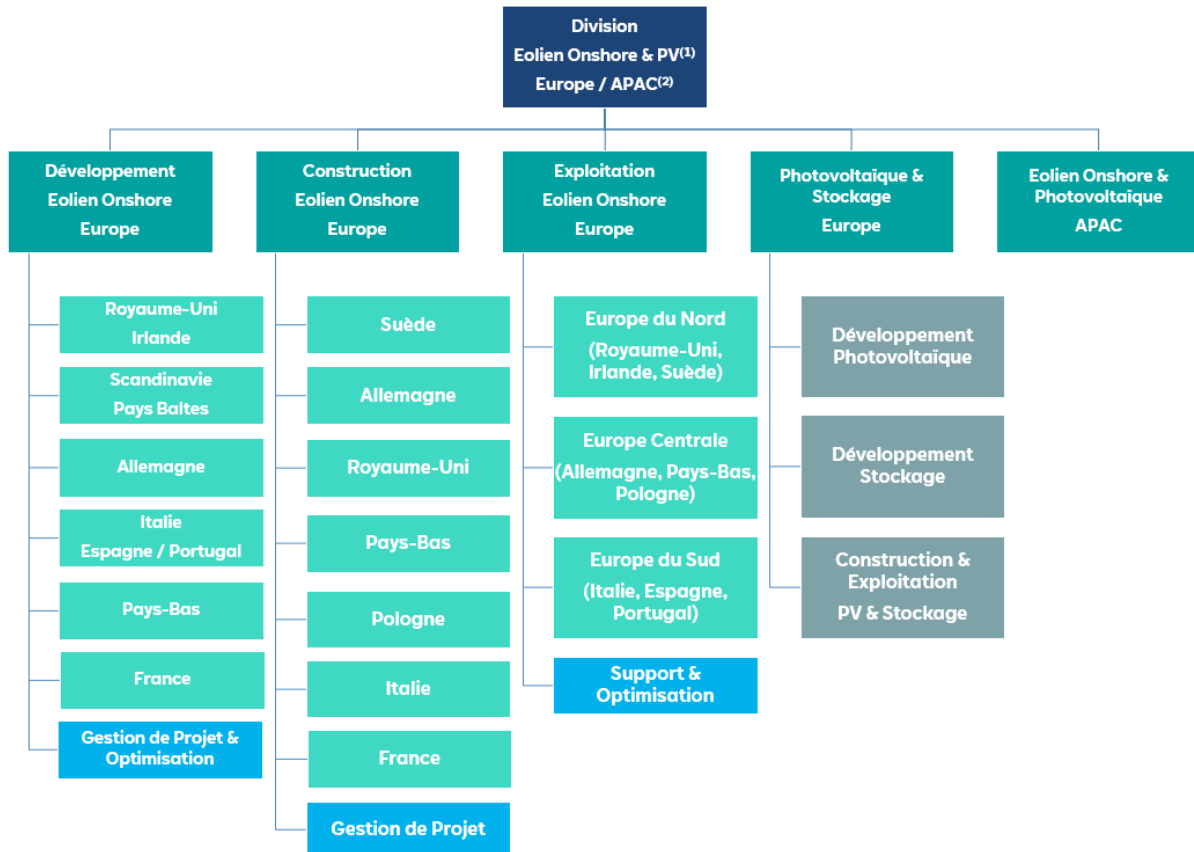


Figure 4: Organigramme de la division européenne Eolien Onshore et Photovoltaïque (RWE, Novembre 2020)

En effet, RWE Renewables a pour objectif de maîtriser intégralement l'ensemble des étapes d'un projet éolien, du développement à la maintenance en passant par la construction.

Sa division européenne exploite ainsi (après les avoir construits) plus de 3 GW d'éolien terrestre dans une dizaine de pays (chiffres au 31 décembre 2021).

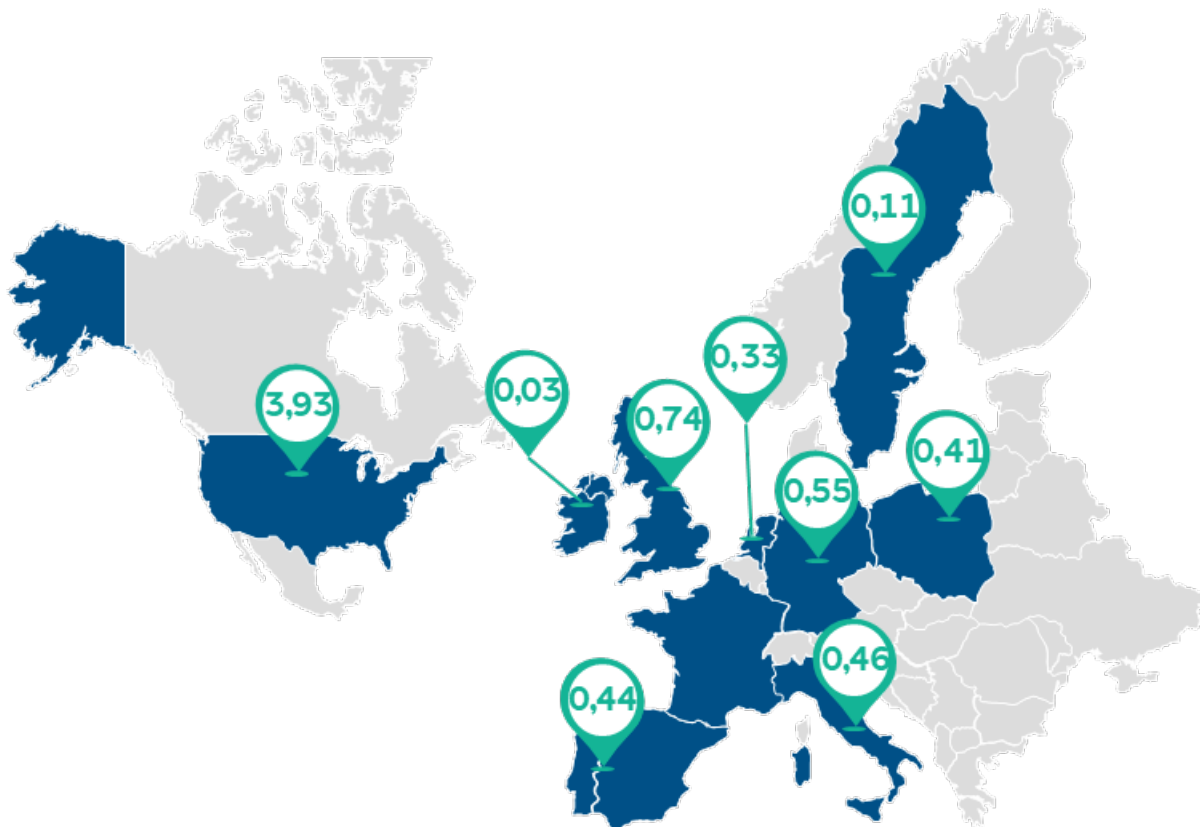


Figure 5: Puissance éolienne et solaire (en MW) construite et exploitée par RWE Renewables en Europe (source : RWE, Décembre 2021)

### **CONSTRUCTION**

La division européenne comporte un département dédié à la construction des projets éoliens, composé de 27 personnes réparties dans une dizaine de pays et dont l'expérience leur permet de gérer des projets complexes dans le respect des délais et des budgets grâce à leurs compétences clés :

- Planification et gestion de projets ;
- Gestion des appels d'offre « sous-traitance » avec une approche multi-lots ;
- Supervision de chantier ;
- Contrôle qualité des infrastructures et des machines.

Par ailleurs, RWE Renewables possède, à l'international, un département ingénierie de près de 250 ingénieurs à même de définir et spécifier les infrastructures du parc (SCADA, fondation et terrassement, électricité HT-BT). Ce département offre son support au département construction de la division européenne de RWE Renewables.

S'agissant plus spécifiquement de la gestion du chantier de construction du parc éolien, une soixantaine de personnes de compétences et de secteurs d'activité divers se succéderont pendant toute la durée de la construction.

L'équipe dédiée de RWE Renouvelables France sera plus particulièrement constituée des personnes suivantes :

Coordination du chantier (1 chef de projet) : Il est en charge de la planification, de la sélection des sous-traitants, du respect du budget et de la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués ;

Supervision des infrastructures (1 chef de chantier) : Il s'assure du bon déroulement de la 1ère phase du chantier, à savoir le terrassement, le génie civil et le câblage électrique ;

Raccordement électrique et SCADA (1 spécialiste technique) : Ils ont en particulier la responsabilité du fonctionnement du poste de livraison (point d'injection de l'électricité produite par le parc sur le réseau public) mais également des connexions permettant le contrôle à distance des éoliennes.

### **EXPLOITATION TECHNIQUE**

Dans le cas où l'exploitation technique est confiée à RWE Renouvelables France devra contrôler les éoliennes du parc éolien, grâce au Système de Contrôle à Distance, ainsi que l'infrastructure comprenant les chemins d'accès internes au parc éolien, le câblage interne du parc, le point de raccordement au réseau, les câbles téléphoniques internes au parc et tout droit foncier correspondant.

De manière générale, elle sera responsable de l'ensemble des tâches clés de l'exploitation du parc éolien du Fond du Moulin, à savoir :

- assurer le respect de prescriptions de l'arrêté d'autorisation environnementale ;
- accomplir toutes les obligations (à l'exception des obligations de paiement) de Fond du Moulin S.A.S. en conformité avec les contrats de raccordement au réseau et/ou d'injection avec l'opérateur du réseau ;
- adapter la tension jusqu'à 20 kV en accord avec les attentes de l'opérateur du réseau ;
- gérer les relations avec les propriétaires fonciers des parcelles sur lesquelles le parc éolien est construit ;
- organiser les démarches pour l'évacuation des déchets du parc éolien ;
- faire procéder à l'inspection dans les délais réglementaires déterminés par les personnes qualifiées des extincteurs, équipements de levage, de sûreté et de santé ainsi que tout ascenseur situés dans l'éolienne ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la conformité de ses obligations statutaires afin d'assurer la sécurité du parc éolien ;
- fournir l'assistance nécessaire et raisonnable pour procéder aux réclamations d'assurance ;
- relever le compteur de chaque éolienne régulièrement et contrôler la fiabilité du relevé de compte de l'opérateur du réseau sur la base de ces données.

Grâce au Système de Contrôle à Distance, le fonctionnement du parc éolien sera entièrement automatisé et contrôlé à distance : l'ensemble des paramètres de marche des machines est constamment mesuré par capteurs (conditions météorologiques, vitesse de rotation de la machine, production électrique, niveau de pression du réseau hydraulique, etc.) et transmis par fibres optiques et liaison via un modem Numéris au centre de commande du parc éolien.

Les équipes de RWE Renouvelables France et de la branche européenne RWE Renewables pourront par ailleurs s'appuyer sur le département ingénierie, dont les capacités numériques et analytiques avancées participent à la prédiction des défaillances et à l'amélioration des performances de chacun des parcs éoliens exploités par RWE.

Ainsi, la salle de contrôle dédiée à l'Europe Centrale surveille 24h/24 et 7j/7 la plupart des actifs éoliens onshore et offshore de RWE Renewables. Dotée de sept ingénieurs, elle assure de nombreux services, notamment la surveillance des turbines, la réinitialisation des turbines

en panne, la mise en place éventuelle de bridage réseau ou encore la fourniture de réponse rapide aux équipes locales.

Pour tout cas de dysfonctionnement ou d'erreur auquel il ne peut pas être remédié directement à l'aide du Système de Contrôle à Distance mais qui demande l'intervention d'une équipe d'entretien, il est prévu par le contrat d'exploitation technique et de maintenance que RWE Renouvelables France informe la société Fond du Moulin S.A.S. sans délai et prenne les mesures appropriées.

### **MAINTENANCE DES EOLIENNES**

Dans le cas où la maintenance est confiée à RWE Renouvelables France et conformément aux conditions qui seront prévues dans le Contrat d'exploitation technique et de maintenance, RWE Renouvelables France contrôlera et entretiendra régulièrement les éoliennes comme demandé par et en accord avec les engagements de Fond du Moulin S.A.S., ou, selon le cas, en conformité avec les spécifications et instructions du turbinier ou bien, en l'absence de spécifications ou d'instructions, en conformité avec les règles de l'art de l'industrie éolienne. Elle contrôlera les éoliennes à des intervalles de maintenance réguliers en accord avec les normes DIN 31051 et DIN 31052, ou bien avec toute autre norme DIN standard, pour identifier tout écart entre le fonctionnement réel et attendu des éoliennes, et permettre de proposer et respectivement initier les mesures nécessaires au retour au fonctionnement normal des éoliennes.

Les prestations comprendront en particulier :

- la maintenance relative au Système de Contrôle à Distance ;
- la vérification de tous les composants, y compris de la tour tubulaire ;
- la vérification des moments de torsion des boulons et, si nécessaire, le resserrage des boulons ;
- la vérification des niveaux d'huile ;
- le prélèvement d'échantillons d'huile ainsi que l'analyse de l'huile ;
- les vidanges, nécessaires, incluant l'huile, au plus tard après trois ans d'exploitation ;
- les opérations de lubrification / de graissage nécessaires ;
- la vérification nécessaire et le réglage des freins ;
- la vérification de tous les systèmes de sécurité des éoliennes, y compris le système de protection contre la foudre, le cas échéant, et la prise de terre ;
- l'évaluation des données du Système de Contrôle à Distance ;
- les interventions d'entretien ou de réparation non programmées dues aux alarmes des éoliennes.

### **SECURITE DE L'INSTALLATION**

Pendant toute la durée du Contrat d'exploitation technique et de maintenance, la sécurité de l'installation est assurée notamment par les différentes maintenances préventives réalisées, ainsi que par le contrôle et l'entretien régulier des éoliennes et de leurs infrastructures (qui seront réalisés conformément aux dispositions précisées à la section 4 de l'arrêté du 26 août 2011).

Au terme de l'exploitation du parc éolien, les éoliennes seront mises à l'arrêt dans l'attente du démantèlement de l'installation qui sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur.



A tout moment et quel que soit le cas de figure présenté ci-dessus, les accès à l'intérieur des éoliennes ou des postes de livraison sont, de plus, maintenus fermés.

### POLITIQUE HSE

RWE a placé depuis de nombreuses années la santé et la sécurité de ses employés, ainsi que de ses installations, parmi ses priorités. Elle encourage une culture d'entreprise allant dans ce sens, grâce à la mise en place régulière de programmes promouvant la santé et la sécurité au travail (« Mission Zéro » : 0 accident pour les employés, les sous-traitants et les visiteurs ; 0 excuse pour les comportements dangereux ; ..., ou encore « We care today, so everyone enjoys tomorrow » - « Nous faisons attention aujourd'hui pour que tout le monde profite demain »).

Ainsi, la société est l'un des membres fondateurs de G+, une organisation inter-entreprise dédiée à la santé et à la sécurité pour la filière éolienne offshore. Elle est également un membre actif des groupes de travail HSE dans les syndicats européens et nationaux dédiés à l'énergie éolienne.

Le lecteur est invité à se reporter à l'Etude de Dangers pour trouver toutes les informations complémentaires.

### 1.2.3 Description des capacités techniques de NORDEX

Le parc éolien équipé d'éoliennes NORDEX en France cumule plus de 3 GW installés au 31 octobre 2022, pour une part de marché de 15 % (capacité totale installée en France de 19 706 MW au 30 juin 2022).

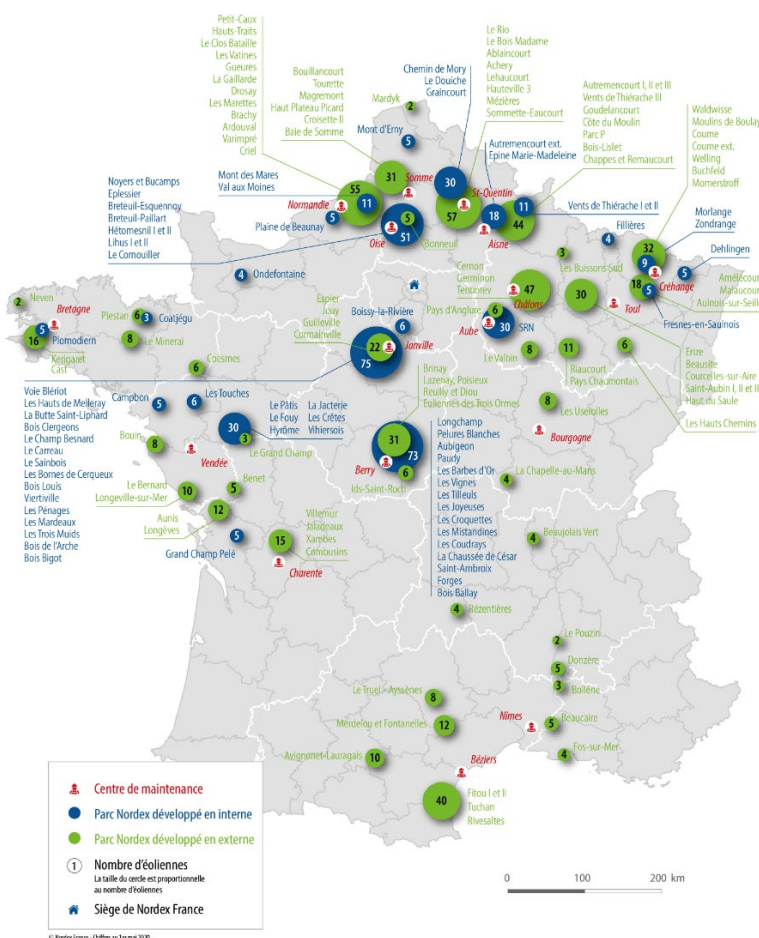


Figure 6 : Répartition géographique des éoliennes NORDEX installées en France au 1er mai 2020 – Source : NORDEX

**MONTAGE DES EOLIENNES**

NORDEX France comporte un département de construction unique en France dans le secteur des constructeurs éoliens. 30 personnes dédiées aux projets éoliens du marché français et européen composent une équipe pluridisciplinaire. Fort de l'expérience acquise ces 20 dernières années, NORDEX France rassemble au sein de ce département de fortes compétences dans tous les domaines spécifiques aux projets éoliens :

- planification et logistique ;
- montage et mise en service ;
- électricité HT-BT ;
- SCADA (système de contrôle à distance des éoliennes) ;
- infrastructures : fondations, électricité HT-BT, accès.

L'équipe dédiée de NORDEX France, qui assurera le montage des éoliennes, sera plus particulièrement constituée des personnes suivantes :

- Coordination du chantier (1 chef de projet) : Il est en charge de la planification, de la sélection des sous-traitants, du respect du budget et de la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués ;
- Supervision du montage (1 chef de chantier) : Il s'assure du bon déroulement de la 2ème phase du chantier, à savoir l'arrivée des différentes pièces par convois exceptionnels, leur déchargement et pour finir leur montage ;
- Logistique (1 spécialiste logistique) : la responsabilité de l'arrivée des différentes pièces de la machine dans le délai prévu lui revient. Il participe au déchargement des pièces dans le port et reste par la suite en contact permanent avec le transporteur en charge des convois.

**EXPLOITATION TECHNIQUE ET MAINTENANCE**

Avec des contrats sur plus de 90% de ses éoliennes installées en France, NORDEX France possède également une grande expérience en termes de maintenance.

Le département dédié de NORDEX France est constitué de 250 collaborateurs expérimentés travaillant tant au niveau des territoires (responsable régional, chef d'équipe, technicien, ...) qu'au niveau du siège à Saint-Denis (gestionnaire de comptes, logistique, opérateurs techniques, ...) pour exploiter au mieux les projets afin de garantir une production optimisée dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Le département « Maintenance et Exploitation » participe à l'optimisation des parcs éoliens tout au long du cycle de vie des éoliennes. Les trois piliers pour atteindre cet objectif sont l'entretien préventif, les réparations et la modernisation.

Un autre aspect primordial est la gestion des opérations techniques des parcs éoliens clés en main. Les rapports détaillés, l'analyse des données du CMS (système d'analyse vibratoire) et des données des éoliennes permettent d'améliorer la maintenance préventive et le dépannage rapide des éoliennes. Ainsi, les temps d'arrêts des éoliennes peuvent être réduits au minimum grâce à des procédures adaptées et à la surveillance préventive. Les objectifs contractuels que passe NORDEX France avec ses clients sont très souvent supérieurs à 97% de disponibilité technique.

Dans le cas où la maintenance est confiée à NORDEX France et conformément aux conditions qui seront prévues dans le Contrat d'exploitation technique et de maintenance,

NORDEX France contrôlera et entretiendra régulièrement les éoliennes comme demandé par et en accord avec les engagements de Fond du Moulin S.A.S. ou, selon le cas, en conformité avec les spécifications et instructions de NORDEX France ou bien, en l'absence de spécifications ou d'instructions, en conformité avec les règles de l'art de l'industrie éolienne. Elle contrôlera les éoliennes à des intervalles de maintenance réguliers en accord avec les normes DIN 31051 et DIN 31052, ou bien avec toute autre norme DIN standard, pour identifier tout écart entre le fonctionnement réel et attendu des éoliennes, et permettre de proposer et respectivement initier les mesures nécessaires au retour au fonctionnement normal des éoliennes.

Ainsi NORDEX France met en place des équipes de maintenance à proximité des parcs éoliens composées de techniciens locaux formés en interne, afin d'assurer l'entretien, la maintenance et la répartition des éoliennes et de leurs composants.

Aujourd'hui en France, 19 centres de service sont répartis sur le territoire au plus proche des parcs éoliens. Ces centres sont constitués de personnel qualifié et équipés de véhicules d'intervention, d'outillage et d'une zone de stockage pour les pièces détachées.

#### **QUALIFICATIONS ET FORMATION DU PERSONNEL**

NORDEX France garantit que les prestations qui lui sont confiées seront effectuées avec professionnalisme, en employant des composants et matériaux de bonne qualité et conformément aux pratiques habituelles au sein du secteur de l'énergie éolienne ainsi qu'aux exigences techniques du groupe NORDEX SE.

En particulier, le groupe NORDEX SE a défini pour son personnel des exigences minimales pour l'accès aux aérogénérateurs, en termes d'aptitude médicale, de formation et d'EPI :

- Aptitude médicale aux travaux en hauteur (certificat ou attestation en cours de validité);
- Formation aux travaux en hauteur, incluant une formation à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur et à l'utilisation du dispositif de secours et d'évacuation de l'éolienne (attestation de formation en cours de validité et, dans tous les cas, datant de moins de 12 mois) ;
- Formation aux premiers secours (attestation de formation en cours de validité et, dans tous les cas, datant de moins de 2 ans) ;
- Affectation d'un kit d'EPI contre les chutes de hauteur adapté aux éoliennes NORDEX et vérifié depuis moins de 12 mois lors de son utilisation.

Ces exigences minimales sont également applicables aux sous-traitants des sociétés du groupe NORDEX SE intervenant dans les aérogénérateurs.

## I.2.4 Description des capacités techniques de VESTAS

### PRESENTATION DE LA SOCIETE

En 2020, le groupe Vestas a plus de 77 000 éoliennes installées dans le monde, pour une puissance totale d'environ 132 GW. C'est le premier constructeur mondial d'éoliennes en puissance cumulée installée, présent dans 84 pays.

L'innovation technologique est au cœur de la stratégie de Vestas. Ainsi, le groupe qui emploie plus de 29 000 personnes, a entièrement dédié son activité à la mise au point de solutions éoliennes de pointe pour ses clients.

Vestas France, filiale du groupe Vestas, a été créée en 2000 pour répondre à la demande du marché national. En France, la première éolienne Vestas est installée en 1998 (éolienne de type V25). A la fin de l'année 2020, le nombre d'éoliennes Vestas installées en France est d'environ 2 500, pour une puissance totale de l'ordre de 5700 MW, représentant 32 % des parts du marché français.

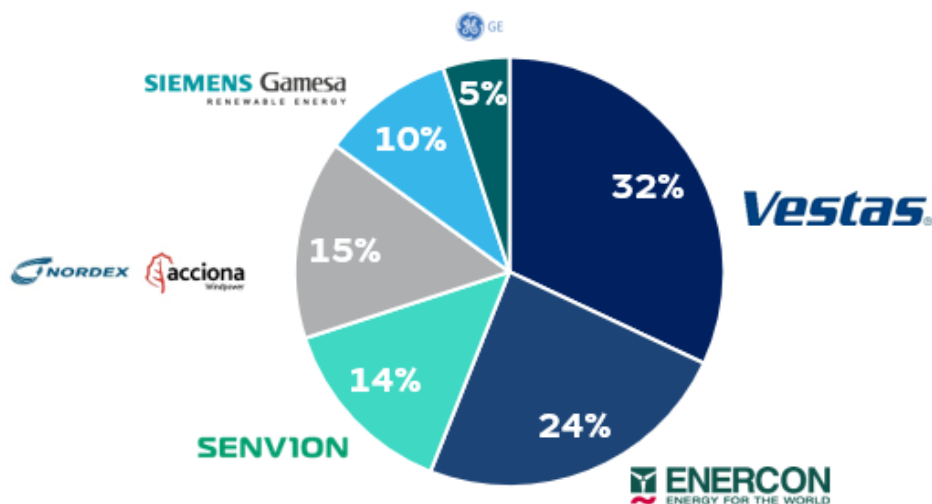


Figure 7 : Parts de marchés cumulatives de Vestas fin 2020 (FEE)

L'effectif de Vestas France est d'environ 600 personnes en 2021. Vestas répartit ses techniciens sur 12 « service centers » et 32 « service points », assurant une présence en moins d'une heure sur chacun des parcs.

### MONTAGE DES EOLIENNES

Vestas France comporte un département de construction en France, constitué aujourd'hui de 14 personnes dédiées à la construction de projets en France mais également à l'étranger. 600 personnes dédiées aux projets éoliens du marché français composent une équipe pluridisciplinaire. Fort de l'expérience acquise ces 20 dernières années, Vestas France a déjà pu construire et mettre en service plus de 5700 MW en France et rassemble au sein de ce département de fortes compétences dans tous les domaines spécifiques aux projets éoliens :

- planification et logistique ;
- montage et mise en service ;
- électricité HT-BT ;
- SCADA (système de contrôle à distance des éoliennes) ;
- infrastructures : fondations, électricité HT-BT, accès.

L'équipe dédiée de Vestas France, qui assurera le montage des éoliennes, sera plus particulièrement constituée des personnes suivantes :

- Coordination du chantier (1 chef de projet) : Il est en charge de la planification, de la sélection des sous-traitants, du respect du budget et de la coordination de l'ensemble des acteurs impliqués ;
- Supervision du montage (1 chef de chantier) : Il s'assure du bon déroulement de la 2ème phase du chantier, à savoir l'arrivée des différentes pièces par convois exceptionnels, leur déchargement et pour finir leur montage ;
- Logistique (1 spécialiste logistique) : la responsabilité de l'arrivée des différentes pièces de la machine dans le délai prévu lui revient. Il participe au déchargement des pièces dans le port et reste par la suite en contact permanent avec le transporteur en charge des convois.

### **EXPLOITATION TECHNIQUE ET MAINTENANCE**

Vestas s'engage à assurer une maintenance préventive de ses machines. De plus, les éoliennes Vestas sont équipées d'un système SCADA (Supervisory Control And Data Acquisition) qui permet le pilotage à distance à partir des informations fournies par les capteurs. Le parc éolien est ainsi relié à des centres de télésurveillance permettant le diagnostic et l'analyse de leur performance en permanence, ainsi que certaines actions à distance. Ce dispositif assure la transmission de l'alerte en temps réel en cas de panne ou de simple dysfonctionnement. Il permet également de relancer aussitôt les éoliennes si les paramètres requis sont validés et les alarmes traitées. En France, la surveillance se fait par région à la journée et les managers sont disponibles 24h/24.

En cas d'intervention, des équipes de techniciens sont réparties sur le territoire afin de pouvoir réagir rapidement. Les interventions sont toujours réalisées par une équipe d'au moins deux personnes compétentes dont le rayon d'action n'excède pas la centaine de kilomètres. Ainsi, leur intervention est rapide toute l'année et 24h/24.

Le département dédié de Vestas France est constitué de 400 collaborateurs expérimentés travaillant tant au niveau des territoires (responsable régional, chef d'équipe, technicien, ...) qu'au niveau du siège à Pérols (gestionnaire de comptes, logistique, opérateurs techniques, ...) pour exploiter au mieux les projets afin de garantir une production optimisée dans les meilleures conditions de sécurité possibles.

Le département « Service » participe à l'optimisation des parcs éoliens tout au long du cycle de vie des éoliennes. Avec plus de 100 recrutements par an d'Agents et Techniciens de maintenance Vestas France détient plus de 40% des parts de marchés en France.

En 2021, l'équipe du département Service de Vestas représentait plus de 400 techniciens répartis dans 12 centres de maintenance et 32 « service points » sur tout le territoire français.

## LES CENTRES DE MAINTENANCE VESTAS EN FRANCE

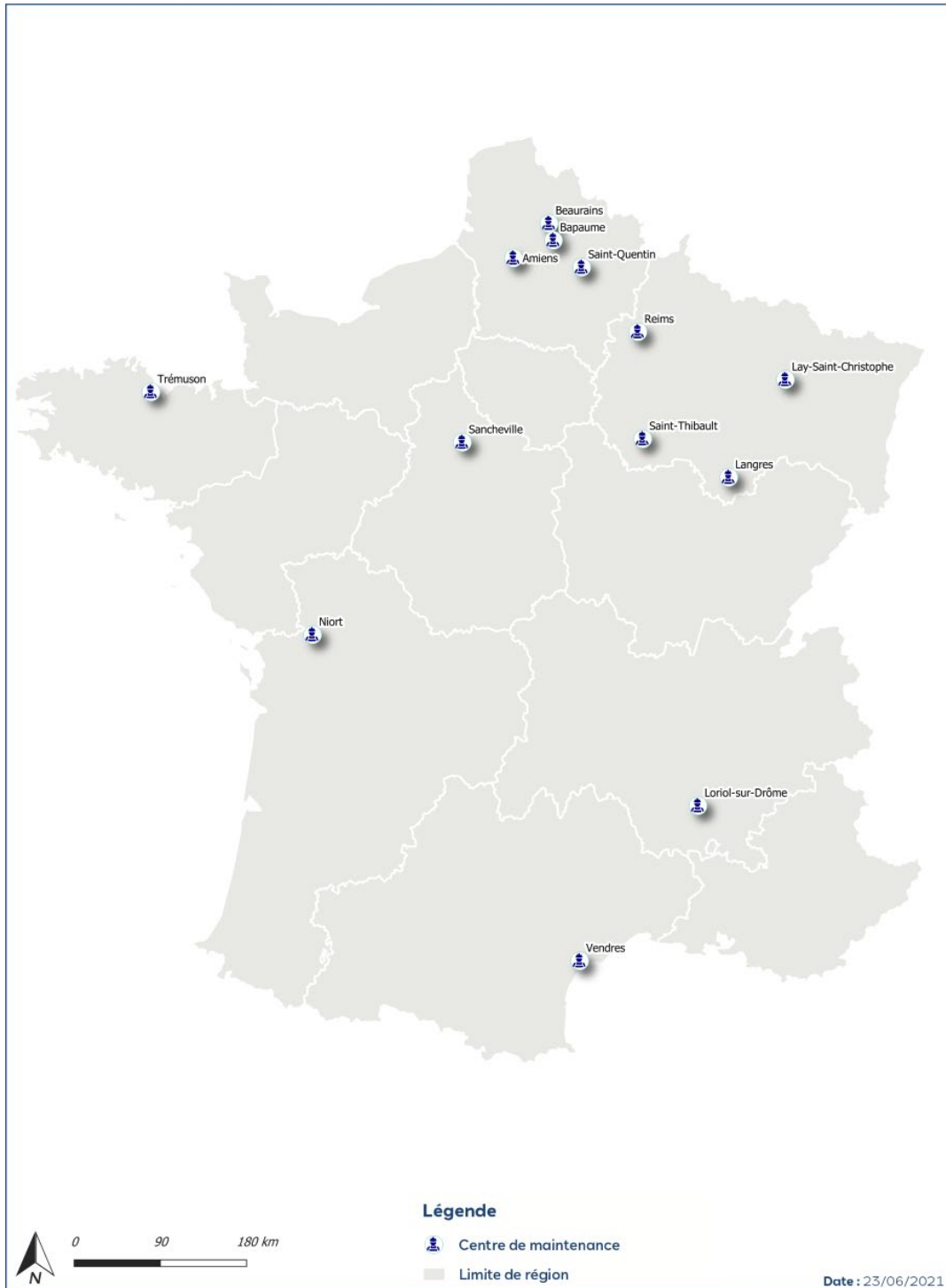


Figure 8 : Répartition des centres de maintenance VESTAS en France

Dans l'organisation Vestas, chaque incident ou défaillance est remonté systématiquement via un rapport détaillé dans une base de données générale. Toutes ces informations sont utilisées dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Ainsi, les principaux axes d'amélioration ont porté sur :

- La mise en sécurité de la machine lors de vents violents ;
- Une meilleure gestion du risque d'incendie de la nacelle ;

- L'amélioration des dispositifs de protection contre les effets de la foudre ;
- La recherche de solutions pour limiter les effets de la formation de glace ou d'accumulation de neige ;
- L'étude de solutions visant à limiter les contraintes sur les équipements, qui peuvent accélérer l'usure et le vieillissement de ces équipements.

**QUALIFICATIONS ET FORMATION DU PERSONNEL**

Les personnels intervenant sur les éoliennes, tant pour leur montage, que pour leur maintenance, sont des personnels Vestas, formés au poste de travail et informés des risques présentés par l'activité.

Toutes les interventions (pour montage, maintenance, contrôles) font l'objet de procédures qui définissent les tâches à réaliser, les équipements d'intervention à utiliser et les mesures à mettre en place pour limiter les risques d'accident. Des check-lists sont établies afin d'assurer la traçabilité des opérations effectuées.

# **Annexe 1**

## **Plan d'affaires prévisionnel du Projet**



## PLAN D'AFFAIRES PREVISIONNEL POUR LE PROJET EOLIEN DE FOND DU MOULIN

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
Vente d'électricité <sup>(1)</sup> (k€)	4 186	4 324	4 355	4 387	4 420	4 454	4 484	4 516	4 548	4 582	4 615	4 650	4 685	4 721	4 758	4 796	4 834	4 874	4 914	4 860	4 557	4 654	4 804	4 990	5 105	
<b>Total des revenus d'exploitation (k€)</b>	<b>4 186</b>	<b>4 324</b>	<b>4 355</b>	<b>4 387</b>	<b>4 420</b>	<b>4 454</b>	<b>4 484</b>	<b>4 516</b>	<b>4 548</b>	<b>4 582</b>	<b>4 615</b>	<b>4 650</b>	<b>4 685</b>	<b>4 721</b>	<b>4 758</b>	<b>4 796</b>	<b>4 834</b>	<b>4 874</b>	<b>4 914</b>	<b>4 860</b>	<b>4 557</b>	<b>4 654</b>	<b>4 804</b>	<b>4 990</b>	<b>5 105</b>	
Coûts d'exploitation <sup>(2)</sup>	-1 015	-1 038	-1 061	-1 084	-1 120	-1 189	-1 212	-1 235	-1 259	-1 297	-1 374	-1 401	-1 428	-1 456	-1 496	-1 571	-1 602	-1 642	-1 717	-1 714	-1 451	-1 458	-1 494	-1 528	-1 560	
Taxes <sup>(3)</sup> (k€)	-314	-321	-328	-336	-343	-350	-357	-364	-371	-379	-386	-394	-402	-410	-418	-427	-435	-444	-453	-462	-471	-481	-490	-500	-510	
<b>Total des charges d'exploitation (k€)</b>	<b>-1 329</b>	<b>-1 359</b>	<b>-1 389</b>	<b>-1 420</b>	<b>-1 463</b>	<b>-1 539</b>	<b>-1 569</b>	<b>-1 599</b>	<b>-1 630</b>	<b>-1 676</b>	<b>-1 760</b>	<b>-1 830</b>	<b>-1 830</b>	<b>-1 866</b>	<b>-1 914</b>	<b>-1 998</b>	<b>-2 037</b>	<b>-2 086</b>	<b>-2 170</b>	<b>-2 175</b>	<b>-1 922</b>	<b>-1 938</b>	<b>-1 984</b>	<b>-2 028</b>	<b>-2 070</b>	
<b>Excédent brut d'exploitation / EBITDA (k€)</b>	<b>2 857</b>	<b>2 964</b>	<b>2 966</b>	<b>2 968</b>	<b>2 957</b>	<b>2 915</b>	<b>2 916</b>	<b>2 917</b>	<b>2 918</b>	<b>2 906</b>	<b>2 855</b>	<b>2 855</b>	<b>2 855</b>	<b>2 855</b>	<b>2 844</b>	<b>2 798</b>	<b>2 798</b>	<b>2 788</b>	<b>2 744</b>	<b>2 684</b>	<b>2 635</b>	<b>2 725</b>	<b>2 820</b>	<b>2 962</b>	<b>3 035</b>	
Dotations aux amortissements (k€)	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 927	-1 522	0	0	0	0	0	
<b>Résultat d'exploitation / EBIT (k€)</b>	<b>930</b>	<b>1 037</b>	<b>1 039</b>	<b>1 041</b>	<b>1 030</b>	<b>988</b>	<b>989</b>	<b>990</b>	<b>991</b>	<b>979</b>	<b>928</b>	<b>928</b>	<b>928</b>	<b>928</b>	<b>928</b>	<b>917</b>	<b>871</b>	<b>871</b>	<b>861</b>	<b>817</b>	<b>1 162</b>	<b>2 635</b>	<b>2 725</b>	<b>2 820</b>	<b>2 962</b>	<b>3 035</b>
Impôt sur les sociétés <sup>(4)</sup> (k€)	-240	-268	-268	-269	-266	-255	-255	-256	-256	-253	-240	-240	-240	-240	-237	-225	-225	-222	-211	-300	-680	-704	-728	-765	-784	
<b>Résultat net après impôt (k€)</b>	<b>690</b>	<b>769</b>	<b>771</b>	<b>772</b>	<b>764</b>	<b>733</b>	<b>734</b>	<b>734</b>	<b>735</b>	<b>726</b>	<b>688</b>	<b>688</b>	<b>689</b>	<b>689</b>	<b>680</b>	<b>646</b>	<b>646</b>	<b>639</b>	<b>606</b>	<b>862</b>	<b>1 954</b>	<b>2 021</b>	<b>2 092</b>	<b>2 197</b>	<b>2 251</b>	

(1) La vente de l'électricité est basée sur un prix d'appel d'offre de 76,4 €/MWh

(2) Les coûts d'exploitation comprennent :

- les coûts de maintenance, basés sur les coûts actuels des contrats de exploitation technique et de maintenance ;
- les loyers, basés sur les conventions de mise à disposition avec promesse de bail signées avec les propriétaires et exploitants concernés par le projet ;
- les mesures de suivi, précisées dans l'étude d'impact ;
- les assurances et les coûts de gestion divers, basés sur les coûts actuels du marché.

(3) Les taxes comprennent les taxes foncières, la Cotisation Economique Territoriale et l'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau.

(4) Avec un taux d'imposition de 25%.

## **Annexe 2**

### **Bilan financier du Groupe RWE**

Indicateurs clés du Groupe RWE sur les 5 dernières années<sup>1</sup>

	2021	2020	2019	2018	2017
Total des revenus	24 526	13 688	13 125	13 406	13 822
<b>Revenu</b>					
Résultat net avant intérêts financiers, taxes, dépréciations et amortissements (EBITDA)	3 650	3 286	2 489	1 538	2 149
Résultat net avant intérêts financiers et taxes (EBIT)	2 185	1 823	1 267	619	1 170
Résultat courant avant impôts	1 522	1 265	- 752	49	2 056
Résultat net	721	1 051	8 498	335	1 900
Revenus par action	1,07	1,65	13,82	0,54	3,09
<b>Trésorerie</b>					
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7 274	4 125	- 977	4 611	- 3 771
Flux net de trésorerie	4 562	1 132	- 2 053	3 439	- 4 439
<b>Structure des actifs/du capital</b>					
Actifs non courants	38 863	34 418	35 768	18 595	45 694
Actifs courants	103 446	27 224	28 241	61 513	23 365
Capitaux propres	16 996	17 706	17 467	14 257	11 991
Passifs non courants	28 306	27 435	26 937	20 007	36 774
Passifs courants	97 007	16 501	19 605	45 844	20 294
Total du bilan	142 309	61 642	64 009	80 108	69 059
Part de fonds propres	11,9	28,7	27,3	17,8	17,4
Actif net (+) / Dette nette (-)	360	- 4 432	- 7 159	- 19 339	- 20 227
<b>Effectifs</b>					
Nombre d'employés à temps plein	18 246	19 498	19 792	17 748	59 547
<b>Bilan des émissions</b>					
Emissions de CO <sub>2</sub>	80,9	67,0	88,1	118,0	131,8
					million tonnes

1. La comparaison de certaines figures sur différentes années fiscales est limitée compte-tenu de modifications dans les méthodes d'analyse.

2. Convertis en emplois temps plein.

# **Annexe 3**

## **Lettre d'Engagement VDN**

Vents du Nord  
4 avenue Laurent Cély  
92600 ASNIERES-SUR-SEINE



## LETTRÉ D'ENGAGEMENT DE VENTS DU NORD

### Article 1. Capacités techniques et financières de VENTS DU NORD

La société FOND DU MOULIN SAS est détenue à 75% par la société VENTS DU NORD, filiale Française de LOSCON, les 25% restant étant détenus par le groupe RWE.

Fort de l'expérience de plus de 15 ans dans le développement de projet éolien en France, VENTS DU NORD a réalisé 3 parcs, totalisant une puissance de 69 MW en service. 120 MW de projets éoliens ont été accordés et portés par nos équipes.

Au 31 décembre 2021, le total des actifs était de 5 838 579 €, le total des trésoreries atteignait 924 068 €.

Ces masses financières progresseront à la hausse ces prochaines années, du fait d'une exploitation croissante de nouveaux parcs éoliens et de la vente de certains projets éoliens. Ce qui permettra notamment de financer l'investissement des projets en développement.

Le projet éolien du FOND DU MOULIN sera financé de la manière suivante :

- Apport en capital des actionnaires de la société FOND DU MOULIN S.A.S. (LOSCON /VENTS DU NORD) à hauteur d'environ 20% des besoins de financement ;
- Emprunt bancaire à hauteur d'environ 80%.

Dans le cas du parc éolien du FOND DU MOULIN l'investissement initial est estimé à environ 47 millions d'euros environ (tandis que les charges d'exploitation sont comprises entre 800 et 900 k€ par an).

VENTS DU NORD S.A.S.

03.44.57.98.33

Président :  
Heinz LASSOWSKY

Code APE: 7112B  
R.C.S NANTERRE

Tour d'Asnières  
4 avenue Laurent Cély  
92600 ASNIERES SUR SEINE

contact@vdm-group.com

Directeur Général :  
Helge LASSOWSKY

N° SIRET: 793.785.197.000.21  
N° TVA: FR74 793 785 197

www.vdn-group.com

Vents du Nord  
4 avenue Laurent Cély  
92600 ASNIERES-SUR-SEINE



## Article 2. Engagement ferme et définitif de VENTS DU NORD

La société VENTS DU NORD s'engage dès à présent, de manière ferme et définitive, dans le cas où tout ou partie des prêts bancaires seraient refusés, à mettre à disposition de la société FOND DU MOULIN SAS, ses capacités techniques et financières, afin de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement et d'être en mesure de satisfaire aux obligations prévues par les articles R. 515-105 et suivants du Code de l'environnement lors du démantèlement et de la remise en état du site.

Cet engagement couvre l'intégralité des dépenses nécessaires à la construction, l'exploitation, le démantèlement du parc éolien et la remise en état du site.

Fait à Beeskow, le 27 octobre 2022,

Heinz LASSOWSKY

Président de VENTS DU NORD

VENTS DU NORD S.A.S.	03.44.57.98.33	Président :	Code APE: 7112B
Tour d'Asnières	contact@vdn-group.com	Heinz LASSOWSKY	R.C.S NANTERRE
4 avenue Laurent Cély		Directeur Général :	N° SIRET: 793.785.197.000.21
92600 ASNIERES SUR SEINE	www.vdn-group.com	Helge LASSOWSKY	N° TVA: FR74 793 785 197

## **Annexe 4**

### **Lettre d'Engagement LOSCON GmbH**



LOSCON GmbH \* Charlottenhof 20 \* 15848 Beeskow

## LETTRE D'ENGAGEMENT DE LOSCON GmbH

### Article 1. Capacités techniques et financières de LOSCON GmbH

La société FOND DU MOULIN SAS est détenue à 75% par la société VENTS DU NORD, filiale Française de LOSCON, les 25% restant étant détenus pas le groupe RWE.

Forte d'une expérience de plus de 17 ans dans le développement de projet éolien, LOSCON a réalisé 10 parcs en Allemagne, totalisant une puissance de 237,6 MW en service.

Au 31 décembre 2020, le total des actifs était de 21.364.923 €, le total des trésoreries atteignait 6.037.571 €.

Ces masses financières progresseront à la hausse ces prochaines années, du fait d'une exploitation croissante de nouveaux parcs éoliens et de la vente de certains projets éoliens. Ce qui permettra notamment de financer l'investissement des projets en développement.

Le projet éolien de FOND DU MOULIN sera financé de la manière suivante :

- Apport en capital des actionnaires de la société FOND DU MOULIN S.A.S. (LOSCON /VENTS DU NORD) à hauteur d'environ 20% des besoins de financement ;
- Emprunt bancaire à hauteur d'environ 80%.

Dans le cas du parc éolien du FOND DU MOULIN l'investissement initial est estimé à environ 47 millions d'euros environ (tandis que les charges d'exploitation sont comprises entre 800 et 900 k€ par an).

LOSCON GmbH, Charlottenhof 20, 15848 Beeskow

1/2

Geschäftsführer: Heinz Lassowsky & Helge Lassowsky  
Amtsgericht Frankfurt (Oder) HRB 13861 Steuernummer: 061/113/01288 Umsatzsteuer-Identifikationsnummer: DE 281703755  
Bankverbindung: Sparkasse Oder-Spree IBAN: DE91 1705 5050 1101 1127 82 BIC: WFLA3333 FAX: +49 (0)3366 15393-29





LOSCON GmbH \* Charlottenhof 20 \* 15848 Beeskow

## Article 2. Engagement ferme et définitif de LOSCON GmbH

La société LOSCON GmbH s'engage dès à présent, de manière ferme et définitive, dans le cas où tout ou partie des prêts bancaires seraient refusés, à mettre à disposition de la société FOND DU MOULIN SAS, ses capacités techniques et financières, afin de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement et d'être en mesure de satisfaire aux obligations prévues par les articles R. 515-105 et suivants du Code de l'environnement lors du démantèlement et de la remise en état du site.

Cet engagement couvre l'intégralité des dépenses nécessaires à la construction, l'exploitation, le démantèlement du parc éolien et la remise en état du site.

Fait à Beeskow, le 27 octobre 2022,

Helge LASSOWSKY

Président de LOSCON GmbH

LOSCON GmbH, Charlottenhof 20, 15848 Beeskow

2/2

Geschäftsführer: Heinz Lassowsky & Helge Lassowsky  
Amtsgericht Frankfurt (Oder) HRB 13861 Steuernummer: 061/113/01288 Umsatzsteuer-Identifikationsnummer: DE 281703755  
Bankverbindung: Sparkasse Oder-Spree IBAN: DE91 1705 5050 1101 1127 82 BIC: WELADED1LOS Fax: +49 (0)3366 15393-29